



Politique des besoins éducationnels
spéciaux
Collège Saint-Joseph de Hull



TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE	2
2. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE EN BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX	2
3. PLAN D'INTERVENTION.....	3
3.1 Une démarche de suivi	3
4. MESURES D'APPUI AUX ÉLÈVES	4
5. RESSOURCES ET SERVICES	5
6. MÉCANISMES DE SUIVI.....	5



1. PRÉAMBULE

La *Loi sur l'instruction publique* définit clairement les trois volets de la mission de l'école, qui sont d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. Elle met en lumière l'importance pour chaque établissement d'inclure et d'intégrer toutes les élèves, y compris celles qui présentent des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou celles qui sont handicapées. Le présent document dresse la liste des mesures d'appui qui sont mises en place au Collège Saint-Joseph de Hull pour les élèves.

2. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE EN BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

Le Collège Saint-Joseph de Hull est une institution scolaire privée accueillant des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire. La clientèle est sélectionnée à partir des résultats obtenus à la suite d'un concours d'admission. Parmi les élèves sélectionnées, certaines présentent des difficultés d'apprentissage. L'analyse des dossiers scolaires précédents devient donc un élément important dans le processus d'admission afin de répondre adéquatement aux besoins de ces élèves.

L'Établissement démontre une grande ouverture envers les élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage dès l'école primaire. Le Collège offre d'ailleurs les services d'une orthopédagogue à temps complet.

Cette volonté de l'établissement s'inscrit dans la philosophie des programmes de l'IB qui demande à considérer « les différences entre les individus non pas comme des problèmes à résoudre, mais comme des occasions d'enrichir l'apprentissage. »¹ En ce sens, la politique en besoins éducationnels spéciaux du Collège Saint-Joseph de Hull adhère à cette vision et s'appuie sur les quatre principes de bonnes pratiques présentées par l'IB : l'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi, la valorisation des connaissances antérieures, l'étayage (aides visuelles, démonstrations, mises en scène, etc.) et l'élargissement du champ de connaissances.

La politique des besoins éducationnels spéciaux répond alors à cette réalité du milieu scolaire de mettre en place des mesures spécifiques d'aide à l'apprentissage.

¹ La diversité d'apprentissage et les besoins éducationnels spéciaux dans les programmes du Baccalauréat International, août 2010, p.2.



3. PLAN D'INTERVENTION

Le PEI du Baccalauréat international a comme objectif de développer chez les élèves un esprit d'ouverture sur le monde et les individus. Il vise à faire de nos élèves des citoyennes engagées et faisant preuve d'empathie envers les autres. Ceci implique nécessairement que les élèves vivront en harmonie avec des personnes d'origines diverses et avec celles qui ont des besoins spécifiques.

Des mesures d'appui et un suivi personnalisé sont nécessaires pour soutenir les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans leur parcours scolaire et pour favoriser leur réussite. À cette fin, une démarche d'élaboration d'un plan d'intervention, mise sur pied par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, est entreprise par le Collège Saint-Joseph de Hull en collaboration avec l'élève, ses parents et le personnel concerné – un membre de la direction, des enseignants, l'orthopédagogue et ou, la technicienne en travail social.

Comme le Collège ne valorise pas l'exclusion, les mesures de soutien sont appliquées en classe, lors des activités d'apprentissage.

3.1 Une démarche de suivi

Le plan d'intervention est élaboré ou revu en début d'année et validé ou révisé au début du printemps.

Dans un premier temps, l'orthopédagogue effectue une collecte d'informations auprès des enseignants concernés.

Dans un deuxième temps, une rencontre a ensuite lieu entre l'élève, le parent et l'orthopédagogue. On demande alors à l'élève d'identifier ses forces et aussi d'identifier les défis qu'elle a à relever. Elle doit ensuite cibler un objectif général à travailler. L'orthopédagogue et/ou la technicienne en travail social, l'aide à déterminer des objectifs spécifiques.

Lorsque le plan d'intervention sera complété, le Collège le présentera aux parents de l'élève.



4. MESURES D'APPUI AUX ÉLÈVES

Voici une liste de mesures de soutien à l'apprentissage offertes au Collège Saint-Joseph de Hull.

Mesures offertes par les intervenants du Collège Saint-Joseph de Hull:

- placer les élèves à des endroits stratégiques dans la salle de classe;
- permettre à l'élève l'utilisation de son ordinateur portable personnel;
- produire des travaux et des examens à l'aide d'un ordinateur;
- offrir l'utilisation de logiciels tels qu'*Antidote* et *WordQ*;
- offrir du temps supplémentaire pour les évaluations, si nécessaire;
- offrir un endroit isolé pour les évaluations (bibliothèque, salle multimédia, etc.);
- varier les approches pédagogiques;
- donner une consigne à la fois, soutenir avec un support visuel;
- enseigner les stratégies de lecture;
- fournir des déclencheurs variés (images, vidéos, objets, articles de journaux, etc.);
- utiliser des organisateurs graphiques (cartes sémantiques, réseaux de concepts, etc.);
- offrir des choix aux élèves quant à la manière de présenter un travail (informatique, texte écrit, affiche, maquette, etc.);
- proposer, selon l'intention pédagogique, le choix entre un travail individuel, en groupe de deux ou en équipe;
- proposer des périodes d'aide à l'apprentissage lors de la période d'étude;
- proposer des périodes de récupération sur l'heure du midi.

Mesures utilisées par l'élève du Collège Saint-Joseph de Hull:

- s'associer aux pairs aidants (marraines) en cours d'apprentissage;
- assister aux ateliers de la technicienne en travail social sur l'organisation, les méthodes de travail, la gestion du stress;
- assister aux ateliers offerts par le service de police de Gatineau sur l'intimidation et l'utilisation des réseaux sociaux (pour les élèves du 1^{er} cycle);
- rencontrer régulièrement la technicienne en travail social;
- rencontrer régulièrement l'orthopédagogue.



Voici une liste de mesures possibles de soutien suite à un trouble physique :

- faciliter les déplacements dans l'école en cas de blessure physique;
- utiliser des TIC dans la production de travaux;
- exempter l'élève complètement ou partiellement du cours d'éducation physique;
- préparer des travaux à faire à la maison si elle n'est pas en état de se présenter en classe;
- reporter des évaluations en cas d'incapacité ou d'absence de l'élève;
- permettre l'utilisation de l'ascenseur, lorsque nécessaire;
- offrir de l'assistance spécifique lors d'expériences en laboratoire.

De plus, l'école offre des formations et des ateliers aux enseignants, par exemple sur la différenciation pédagogique, l'intimidation, les nouvelles stratégies d'enseignement par les TIC, ce qui leur permet de s'adapter aux besoins des élèves et d'intervenir adéquatement dans le cas d'une situation problématique.

5. RESSOURCES ET SERVICES

Pour résumer, voici les ressources et services offerts à toutes les élèves :

- technicienne en travail social;
- orthopédagogue;
- aide à l'apprentissage
- titulariat;
- service de marraine;
- clubs de devoirs.

6. MÉCANISMES DE SUIVI



Pour que *la Politique des besoins éducationnels spéciaux* du Collège Saint-Joseph de Hull soit connue de tous les acteurs du milieu, le Collège la diffusera sur son site Internet.

Tous les ans, *la Politique des besoins éducationnels spéciaux* sera révisée par le comité pédagogique du Collège et présentée au conseil d'administration. Les enseignants seront informés ensuite des changements apportés.